



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 61239

Texte de la question

M. Alain Barrau souhaite appeler l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet des agressions dont ont été victimes les surveillants de la maison d'arrêt de Béziers, le 28 avril dernier, de la part d'un détenu. Ce type d'incident illustre la montée de la violence en milieu pénitentiaire, tout autant que le sous-encadrement dont se plaignent les personnels pour faire face à une surpopulation carcérale. Pour faire face à cette situation, des moyens supplémentaires doivent être dégagés afin de permettre des recrutements. Il rappelle notamment qu'un réexamen de la situation de la maison d'arrêt de Béziers, à court terme, en prévoyant des créations de postes supplémentaires de surveillants (quatre), paraît nécessaire et que l'étude de programmation d'un nouvel établissement pénitentiaire adapté aux besoins serait opportun. Il lui demande en conséquence quelles mesures compte prendre le ministère pour assurer une réelle amélioration du climat dans le milieu pénitentiaire à court, moyen et si possible long termes.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'elle porte à l'amélioration des conditions de travail des personnels de la maison d'arrêt de Béziers et sa volonté d'enrayer la violence en milieu carcéral. L'effectif de référence de l'établissement a été fixé à vingt-cinq surveillants, trois premiers surveillants et deux chefs de service pénitentiaire, soit un total de trente agents. Au 1er août 2001, l'effectif réel était de vingt-six surveillants, trois premiers surveillants et deux chefs de service pénitentiaire, soit un total de trente et un agents. Le taux de couverture est actuellement de 103 %. Quatre départs en retraite parmi les personnels de surveillance ont été enregistrés au titre de l'année 2001. L'administration pénitentiaire s'efforce, dans toute la mesure du possible, de combler les départs en retraite et les postes vacants. Lors des opérations de mobilité d'octobre 2000, un avis favorable a été émis à l'arrivée d'un surveillant, qui a rejoint cet établissement le 21 avril 2001. Les commissions administratives paritaires de mutation des 21, 22 mars et 5 juillet 2001 ont émis un avis favorable à l'arrivée d'un surveillant et d'un premier surveillant. Le surveillant a pris ses fonctions le 2 juillet 2001, et le premier surveillant rejoindra sa nouvelle affectation en février ou mars 2002. Préoccupée par la question de la violence en détention, dont les formes se diversifient, la direction de l'administration pénitentiaire mène actuellement plusieurs études et recherches. Un groupe de travail sur la violence en détention, créé en juin 2000 et composé notamment de personnels pénitentiaires et des représentants des principales organisations professionnelles représentatives, a remis son rapport en juin 2001. Ses conclusions sont directement opérationnelles. Cette direction a lancé, fin 2000, un appel d'offres de recherches avec le concours de la mission de recherche Droit et Justice. Trois recherches sociologiques, confiées à des organismes scientifiques extérieurs à l'administration, sont actuellement en cours. La première est réalisée par l'association Fors-Recherche sociale ; elle concerne la perception de la violence par les personnels et par les détenus, et les modes de régulation mis en oeuvre dans deux maisons d'arrêt comportant toutes deux des quartiers mineurs. Ces deux établissements ont été choisis en fonction de caractéristiques communes (région, taille, type de population incarcérée...), ce qui permettra éventuellement de mettre en évidence des différences dans les manifestations de la violence liées à leur organisation ou à leur

fonctionnement. La deuxième, intitulée « coexistence, routine, à-coups dans les établissements pénitentiaires », est conduite par l'Ecole des hautes études en sciences sociales et l'université. Elle se déroule dans cinq établissements, dont deux maisons centrales. Elle se donne pour objectif de comprendre les conditions d'apparition des phases critiques et des conflits individuels et/ou collectifs à partir de l'analyse des fonctionnements au quotidien et des tensions ou dérapages de divers ordres qui surviennent. Elle étudiera les processus mis en oeuvre pour réduire ces tensions ou répondre aux incidents majeurs, dont elle n'exclut pas l'étude. Elle inclut une enquête sur les victimes tant auprès des personnels que des détenus afin de tenter une quantification la plus réelle possible des phénomènes de violence. La troisième a été confiée à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire. Cette recherche se déploie selon plusieurs axes, dont un axe historique. Elle comporte une dimension comparative tant avec la violence dans la société, notamment à l'école, qu'avec la violence dans les établissements pénitentiaires étrangers. Elle vise également à amener les sites d'enquête à une démarche de réflexion sur leur propre fonctionnement par la restitution organisée d'une partie des résultats, en cours de recherche. Ces recherches ont pour objectif d'évaluer les actes de violence ou ressentis comme tels, d'en analyser le contexte d'apparition, que les faits concernent les personnels ou les détenus. Elles préconiseront des réponses pour une meilleure prévention ou résolution des incidents ou des malaises. Les premiers résultats sont attendus fin 2001 pour l'une de ces recherches, tandis que les deux autres se poursuivront en 2002. Sans attendre le résultat de ces travaux et compte tenu de la baisse de la population carcérale (passant de 53 055 au 1er janvier 1999 à 47 837 au 1er janvier 2001), il est envisagé de mettre en place, dans l'immédiat, un certain nombre de réponses : former les personnels pénitentiaires aux gestes professionnels, ce qui conduirait à une meilleure approche et à une meilleure gestion des comportements à risques ; modifier les méthodes de travail par le développement de dispositifs privilégiant le travail en équipes pluridisciplinaires ; créer des établissements ou des quartiers à plus petits effectifs permettant une meilleure prise en charge des détenus au comportement agressif. Par ailleurs, à la suite des efforts déjà entrepris par les pouvoirs publics pour la construction de nouveaux établissements pénitentiaires et de la rénovation lourde des établissements de Fleury-Mérogis, Fresnes, Paris-la Santé, Loos-les-Lille et Marseille-Baumettes, 10 milliards de francs supplémentaires seront dégagés dans le cadre des lois de finances successives pour la mise à niveau du parc immobilier pénitentiaire, 1 milliard étant d'ores et déjà inscrit au budget du ministère de la justice au titre de l'exercice 2001. Un établissement public administratif est par ailleurs en voie de création pour la réalisation de ce vaste programme de modernisation du parc pénitentiaire. Ces ressources permettront le lancement, sur six années, de la mise aux normes de l'encellulement individuel et la rénovation de l'ensemble des établissements pénitentiaires, soit dans le cadre d'opérations de réhabilitation de l'existant, soit par la reconstruction d'établissements ne pouvant être adaptés aux besoins actuels. S'agissant plus particulièrement de la maison d'arrêt de Béziers, des études de faisabilité seront réalisées au cours des prochaines années, dans le cadre de ce programme de modernisation du parc pénitentiaire, afin de vérifier les possibilités d'adaptation de cet établissement aux normes techniques et fonctionnelles définies par l'administration pénitentiaire. Le devenir de la maison d'arrêt de Béziers sera examiné à l'issue de ces études. Cet établissement fait régulièrement l'objet de travaux d'entretien et de rénovation au titre des crédits de fonctionnement déconcentrés, afin de garantir des conditions de détention décentes aux personnes placées sous main de justice.

Données clés

Auteur : [M. Alain Barrau](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61239

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2930

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5252